



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2021 à 20h30

L'an deux mil vingt et un, le trois février, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Claude COLIN le maire,

Présents :

Mmes. Solange CLAUDEL, Catherine DUEZ, Emeline PASSERIEUX, Perrine SCHAAL.

MM. Claude COLIN, James HARDEL, Francis LARDIN, Alexandre MOREL, Sébastien PERRIN, Julien POSTE, Jérôme ROISIN, André VERMANDE.

Excusés : Mme Nathalie PICARDAT, M. Matthieu MAIGRAT.

Absents : M. Gérard LELONG.

M. Claude COLIN a procuration de Mme Nathalie PICARDAT.

Secrétaire de séance : Mme Solange CLAUDEL.

1^{ère} DÉLIBÉRATION.

DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Elle concerne :

LA REMISE EN CONFORMITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'ENSEMBLE SALLE SOCIO-CULTURELLE / ÉCOLE.

Les objectifs principaux visent des travaux à entreprendre qui ont pour axes :

- Limiter l'empreinte écologique;
- Baisser les coûts d'exploitation;
- Se conformer aux nouvelles exigences réglementaires;
- Gagner en confort et ce notamment dans la partie École.

La simulation des préconisations proposées par TERRES DE LORRAINE (organisme conseil), devrait permettre d'atteindre 60% de gain en faisant évoluer les bâtiments en catégorie A (Bâtiment Basse Consommation).

Cette évolution passe par les travaux suivants :

- Changement de menuiserie UW1.3 (W/m².k).
- Isolation des murs par l'extérieur avec une résistance thermique > 3.7 m² /W
- Isolation des planchers hauts avec une résistance thermique > 7.5 m² /W

- Installation d'une VMC double FLUX avec récupération de chaleur et sur ventilation pour le confort d'été.
- Installation de 100m² de panneau photovoltaïques (puissance installée supérieure à 16 kWhc)
- Changement des éclairages pour des lampes LED

Un dossier de demande de subventions a été monté. Celui-ci est à envoyer à divers organismes et devrait couvrir 75 % du montant des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions. La proposition a été votée à l'unanimité.

2^{ème} DÉLIBÉRATION.

DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Elle concerne :

TRAVAUX DE SÉCURISATION DES AXES ROUTIERS AU SEIN DU VILLAGE.

Les objectifs principaux sont :

- La sécurisation des utilisateurs des voies publiques
- La réduction de la vitesse de circulation des véhicules
- La remise en état de la signalisation existante

Les travaux programmés pour répondre à ses objectifs sont :

- Création d'un plateau surélevé Route de Méréville, à la sortie du groupe scolaire / salle des fêtes ;
- Création d'un plateau surélevé Rue de Nancy, à hauteur du lotissement du Clos du Château ;
- Création d'un plateau surélevé Rue d'Acraigne, à hauteur du chemin reliant le groupe scolaire au cœur de bourg.

Un dossier de demande de subventions a été monté. Celui-ci est à envoyer à divers organismes et devrait couvrir 80 % du montant des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions. La proposition a été votée à l'unanimité.

POINT SUR LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

La municipalité suit de près les actions et changements de gouvernance au sein de l'association LE RESTO DES P'TITS PRINCES.

En février, est programmée une Assemblée Générale qui verra l'élection d'un nouveau bureau dirigeant ainsi que l'embauche d'une nouvelle directrice ou d'un nouveau directeur, (Mme. Marine GUSTIN est actuellement en congés maternité et elle ne réintègrera pas son poste).

Une commission d'élus municipaux œuvre tout particulièrement dans l'accompagnement de l'association LE RESTO DES P'TITS PRINCES qui, aux yeux de tous, est essentielle au bien-être des parents de notre commune.

POINT SUR LES DIFFÉRENTS TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Les travaux en cours poursuivent leur avancement. Parmi ceux-ci, on peut souligner :

- Le raccordement à la fibre. Il reste encore certaines habitations où des problèmes persistent, mais l'ensemble est en bonne voie.
- Un défibrillateur vient d'être installé devant l'entrée de la Salle Socio-culturelle. Il est opérationnel et au service de tous.
- L'ancienne balançoire installée sur l'aire de jeux près de l'école, sera changée pour les beaux jours.
- Au lotissement des Vignes, la construction des habitations va bon train.

3^{ème} DÉLIBÉRATION.

Elle concerne :

ATTRIBUTION DE PÂQUIS COMMUNAUX

Suite au départ en retraite de M. Claude URION, une surface de 3,84 hectares de pâquis communaux est remise en location.

Le Maire propose de les attribuer à M. Jean Philippe DUVAL.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer ces 3,84 hectares à M. Jean Philippe DUVAL et autorise le Maire à signer le contrat de location. **La proposition a été votée par 12 voix pour et une contre.***

La séance est levée à 23 h 45.